

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 18 (1968)

**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Les conseillers généraux en France au temps de Guizot [André-Jean Tudesq] / Les conseillers généraux en 1870 [L. Girard, A. Prost, R. Gossez]

**Autor:** Lasserre, André

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'optique et de prêter des vues anachroniques aux contemporains de l'empereur — ce dernier poussé par une volonté de puissance plus que par des préoccupations économiques et des plans d'extension préétablis. Dans leur concision, l'exposé fort nuancé de la reprise de la guerre avec la Grande-Bretagne et le tableau de l'économie anglaise, moins vulnérable qu'on la croyait, sont des exemples caractéristiques de l'esprit de synthèse de l'auteur, non moins brillant lorsqu'il s'agit de mettre en évidence le caractère de Bonaparte, l'évolution des systèmes impérial et continental, le problème des frontières naturelles, et la diffusion des principes révolutionnaires contre-carrés, il est vrai, par une véritable réaction dans le domaine social et judiciaire. Les trente pages de «Napoléon: pour ou contre», menées au pas de charge contre les auteurs «académiques», en accord avec les chercheurs scientifiques, forment un remarquable tableau de l'historiographie napoléonienne et de ses rapports étroits avec la politique intérieure, et avec l'évolution de l'opinion publique en France. Le bilan établit la réalité des gains démographiques, la destruction au moins partielle du régime féodal, et des modifications moins étendues encore dans la répartition de la propriété foncière, limitées en fait à l'Europe occidentale où les Classes succèdent aux Ordres. Si les institutions nouvelles ont relativement bien résisté, les constitutions souvent abolies deviennent l'objectif de tous les éléments novateurs. Comme pour le bilan des idées politiques, sociales, religieuses et artistiques, M. Godechot montre la complexité des réponses, subordonnée à des études où comparaisons et synthèses nouvelles permettraient seules des conclusions solides. Plutôt que de s'appesantir sur l'omission du Valais et de l'ancien évêché de Bâle dans les réunions à la Suisse (p. 311) et de dissiper l'illusion d'un sort favorable réservé aux Juifs dans la Confédération helvétique (p. 316), mieux vaut insister sur le fait que nous disposons maintenant d'une synthèse remarquable par sa densité, par ses tendances nouvelles et par l'étendue de son information.

*Neuchâtel*

*Jean Courvoisier*

ANDRÉ-JEAN TUDESQ, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot.*

Paris, Armand Colin, 1967. In-8°, 288 p. (Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, No 157).

L. GIRARD, A. PROST, R. GOSSEZ, *Les conseillers généraux en 1870.* Paris, P.U.F., 1967. In-8°, 211 p. (Publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines de Paris-Sorbonne, Série «Recherches», t. XXXIV).

Qui compte parmi les notables ? Comment se recrutent-ils ? Quels milieux socio-professionnels les fournissent et à quel niveau de fortune se situent-ils ? Voilà quelques-unes des questions que les auteurs de ces deux ouvrages placent à la base de leurs études respectives. Les conseils généraux, assemblées départementales, offrent un terrain de recherches favorable : élus par canton depuis 1833 (auparavant, ils étaient nommés par les préfets), ils repré-

sentent mieux l'opinion de la France paysanne que le Parlement et offrent ainsi une image moins infidèle de cet énorme pays réel qui vit hors de Paris et a échappé par conséquent pendant si longtemps aux investigations des historiens. C'est d'autant plus le cas pour la période du cens électoral où, la loi exigeant un minimum d'électeurs pour les conseillers généraux, il fallait souvent descendre à des catégories de cens très basses, donc dans des milieux qui sans cela ne pouvaient se faire entendre. Autre avantage, ces conseils réunissent des élus en quantité respectable, près de 3000 sous le second Empire. Des méthodes statistiques se justifient donc pour pénétrer leurs tendances, leur représentativité, etc. La loi des grands nombres pouvant jouer, les conclusions auxquelles on peut arriver approchent grandement de la vérité. On ne peut du reste procéder autrement à cette étude, la nature des sources disponibles, en particulier l'absence de comptes-rendus de discussions, empêchant toute analyse qualitative de type traditionnel. Tudesq s'y essaye cependant en faisant le plus de place possible à des études individuelles, mais il ne peut évidemment aller dans ce sens aussi loin qu'on le voudrait. Il travaille seul, du reste, et ne peut mener ses enquêtes aussi profondément que les autres, qui forment un groupe de recherche (encore plus riche que ne le laisse supposer la liste des auteurs) et ont adopté un système très efficace de dénombrement par fiches à perforations marginales. Il faut souligner ici l'intérêt des explications méthodologiques que ces derniers donnent à chaque instant et qui complètent les critiques méticuleuses de sources que donne Tudesq et qui sont souvent valables en fait pour les deux ouvrages.

Au travers de ces deux livres, une étonnante continuité s'affirme dans les conseils généraux, par-delà les bouleversements de 1848 et de l'Empire. Elle se marque de diverses manières : d'abord par la fréquence des réélections sous la Monarchie de Juillet ; elles ont une signification plus sociale que politique et la faible ampleur de la clientèle électorale, surtout rurale par-dessus le marché, favorise la fidélité ; c'est spécialement le cas pour les élus les plus riches. Sous l'Empire, il faut le vieillissement pour éliminer les conseillers ; entrés en charge vers 40 ou 50 ans, ils en sortent entre 65 et 75 ans en moyenne. Ils témoignent bien de cette stabilité massive, image de dirigeants assurés de leur droit à diriger le pays.

Le notable garde donc sa situation, mais qu'est-ce qui la lui assure ? La profession ou la fortune ? Ou les deux à la fois ? L'un et l'autre se déterminent difficilement et les auteurs, Tudesq en particulier, s'attachent longuement à définir plus clairement ce que peuvent être ces « propriétaires », si nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle, ou à repérer les anciens fonctionnaires ou officiers que leur passé marque nécessairement aux yeux des électeurs. Quant au niveau de fortune, il se décèle mal de manière globale et la minutieuse enquête de Tudesq se solde par un échec partiel. Il doit donc se contenter de constater la répartition des magistrats et fonctionnaires de rangs divers (28 % des conseillers en 1840, 27 en 1870), des hommes de loi (38 et 35 %), des proprié-

taires (34 et 32%), etc. Encore faut-il constater l'importance des variations selon les régions, ce qui ne manque pas d'intérêt. En fait, l'électeur tient bien compte de la profession et de la fortune, sans qu'il y ait concordance étroite entre les deux, bien que le premier critère profite surtout aux magistrats et fonctionnaires, et le second aux hommes de loi et d'affaires. Au second Empire, rien n'a changé fondamentalement dans les facteurs qui confèrent la notabilité. Malgré une fâcheuse ambiguïté entre fortune et revenus, on peut suivre les auteurs qui situent la catégorie «modale» de revenus des élus entre 10 et 15 000 Fr., soit une modeste aisance. C'est surtout les professions libérales qui peuvent se passer d'un niveau de vie élevé pour acquérir la notoriété locale nécessaire. Il faudrait du reste étudier en détail avec l'ouvrage les relations entre revenus et professions des élus, car bien des remarques intéressantes sont apportées. De manière générale, le niveau s'est élevé depuis la Monarchie de Juillet. Il faudrait aussi s'attarder sur les nobles et pseudo-nobles dont le crédit est encore très grand en 1870, témoignant de la vigueur du monarchisme, mais on ne peut que renvoyer ici aux études détaillées et aux cartes suggestives des auteurs, de même en ce qui concerne les analyses des tendances partisanes et de leurs relations avec le niveau de revenu ou la catégorie professionnelle.

L'envergure des notables n'est pas toujours la même. Il ne fallait pas manquer de chercher si l'élu local avait aussi une notoriété départementale ou nationale, cherchait à l'acquérir ou l'avait possédée. Il est déjà symptomatique que la majorité des conseillers de 1840 viennent de la ville se faire élire dans les campagnes; il l'est encore plus de compter près d' $1/6$  de pairs et députés (actifs ou anciens) parmi les membres des conseils. On y compte même quelques ministres. A tous ceux-là, ces assemblées peuvent servir de piédestal; elles sont par exemple un facteur de promotion à la pairie. Les conseils de 1870 ne comptent plus de sénateurs, car, nommés à vie, ils n'ont plus besoin de chercher des électeurs, alors que les députés y restent, mais abandonnent les mairies où ils ne sont que les créatures des préfets qui les y nomment. Ainsi y trouve-t-on quelque 50% de maires et plus de 75% de gens résidant sur place: c'est les notables locaux. De là, ils peuvent ambitionner des postes plus élevés et «monter» à Paris, alors que les autres «descendent» plutôt dans le canton qu'ils représentent.

Tudesq a encore cherché à repérer les idéologies des élus, en particulier au travers de la personne des présidents, choisis par leurs pairs, et en se fondant aussi sur des rapports de préfets ou autres documents descriptifs (l'autre ouvrage utilise à cet effet surtout les rapports de préfets, évidemment insuffisants). Les résultats ne sont pas entièrement satisfaisants, vu l'imprécision et la carence des sources, mais ils semblent confirmer le caractère administratif de ces assemblées où les conseillers collaborent en général avec un régime qu'ils n'approuvent peut-être pas, mais au travers duquel ils recherchent le bien de leur contrée. Comme toujours, la notabilité l'emporte sur l'esprit partisan.

Ces deux ouvrages se ressemblent aussi par la prudence de leur marche. Fondés sur des méthodes quantitatives, ils ne se laissent pas envoûter par la magie des chiffres et ne cachent pas les faiblesses de certaines déductions ni la part d'incertitude et d'ambiguïté qui subsiste. C'est particulièrement sensible chez Tudesq où l'abondance des restrictions fait parfois oublier le thème général ou l'hypothèse de départ. L'autre ouvrage paraît mieux ordonné, plus clair, les conclusions se dégageant mieux du faisceau des données. Il est vrai que les travaux du premier avaient bien débroussaillé le chemin de ses successeurs qui, travaillant en équipe, pouvaient aussi se payer le luxe de dénombrements plus subtils et plus longs à établir.

*Lausanne*

*André Lasserre*

**BERTRAND GILLE, *Histoire de la maison Rothschild. Tome II (1848—1870)*.**  
Genève, Librairie Droz, 1967. In-8°, 619 p.

La période de 1848 à 1870 a offert des possibilités immenses aux investisseurs grâce au développement foudroyant des chemins de fer, à l'extension de la grande industrie, à la découverte des mines d'or américaines. Mais de grands banquiers comme les Rothschild, dont B. Gilles poursuit ici la carrière (voir à la p. 439 de la *Revue*, année 1966 le compte-rendu du premier volume) n'en profitèrent pas toujours et surtout rencontrèrent des difficultés dues à une concurrence infiniment plus âpre qu'autrefois. Au centre de l'étude, nous trouvons en effet James de Rothschild, directeur du siège de Paris, et bientôt seul et autoritaire survivant de sa génération (il meurt en 1868) qui s'adapte avec une certaine peine aux conditions nouvelles de l'économie et des emprunts publics; il doit lutter d'autre part avec des établissements autrement dynamiques et conduits par des hommes plus richement doués d'imagination, tel le Crédit Mobilier animé par les frères Péreire.

A dire le vrai, on peut difficilement décrire le système économique de James qui n'a rien d'un théoricien; mais au travers de toute son activité transparaît la méfiance envers la nouveauté; méfiance d'un homme qui s'efforce de conserver une fortune colossale (en 1863, un demi milliard de Fr. possédés par l'ensemble de la famille, soit 5,5 fois le capital de 1830) et a tendance à ne pas s'engager imprudemment ou même à se dégager d'affaires trop dispersées. La banque ne se retire certes pas de la vie économique: on la trouve toujours au premier plan dans les grands emprunts publics ou dans les sociétés de chemins de fer; mais il semble bien que c'est parfois malgré elle qu'elle s'y lance, pour empêcher les Péreire de réussir. Dès la gestation de leur entreprise, en 1852, James s'oppose à cette ambitieuse société qui vise, d'après lui, à établir un monopole du crédit national et même international et à pousser aux fusions industrielles. Les emprunts obligataires doivent lui fournir les moyens nécessaires, méthode inutile et